

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 5 mai 2020

Pour la relance, décentralisons le tourisme.

A la suite de la déclaration du Président de la République, qui entend promouvoir un tourisme « pour tout le territoire national », le Parlement rural français (P.R.F.) appelle l'exécutif à aller au bout des objectifs qu'il s'est fixé.

Le Parlement rural français, union des acteurs agissant sur les territoires ruraux, soutient cette annonce et préconise en prévision du comité interministériel du tourisme le 14 mai prochain, une « **décentralisation du tourisme** ».

La crise du Covid-19 met en exergue les fragilités et les limites de notre économie touristique qui enregistre un effondrement en raison des fermetures administratives, des restrictions de déplacement sur notre territoire et à travers le monde. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) estime une chute des visites touristiques internationales de 20 à 30% en 2020.

Aujourd'hui en France, l'activité touristique concentre 80 % des touristes sur 20 % du territoire, alors que l'ensemble de nos régions possède une richesse culturelle, patrimoniale, une grande diversité de paysages et une biodiversité remarquable, qui rendent la destination France très attractive à l'étranger. Pour autant, en raison de la désertification des campagnes, de la disparition des services et équipements, les zones rurales ont été éloignées des parts du marché touristique.

C'est pourquoi, le Parlement rural français estime indispensable de construire une nouvelle cohérence dans l'aménagement territorial. Il propose, dans le même esprit qui a caractérisé la rédaction de l'Agenda rural, un plan de relance pour le tourisme autour de cinq axes structurants présentés en annexe.

Ce plan est un engagement pour un aménagement équilibré des territoires, au bénéfice, de tous grâce à l'amélioration des mobilités durables, un maintien des équipements publics, le développement de l'emploi et des perspectives données pour faciliter les projets de vie en milieu rural.

La défense des territoires ruraux apparaît plus que jamais comme une action menée en faveur de l'intérêt général. Faisons entrer pleinement le tourisme dans nos ruralités, remettons de la vie dans les communes rurales, pour que demain, nos territoires irriguent l'activité économique de la France.

Membres fondateurs du Parlement rural

Vanik Berberian, Président de l'AMRF

Thibaut Guignard, Président de Leader France

Roland Héguy, Président confédéral de l'UMIH

Patrick Joly, Président de l'association Nouvelles ruralités

Dominique Marmier, Président de Familles Rurales

Dominique Ravon, Président de l'Union nationale des Maisons familiales rurales

Propositions du Parlement rural français pour *ruraliser* le plan de relance pour un tourisme durable

1. En matière d'innovation

- Doter de moyens financiers le programme « Campagne Paradis » pour mieux accompagner l'innovation dans les territoires ruraux dans les domaines de l'hébergement, de la mobilité et les loisirs;
- Amplifier les moyens à destination du tourisme rural et responsable afin d'accélérer la montée en puissance des acteurs innovants sur les territoires ;
- Favoriser les liens entre la dynamique des tiers lieux et les acteurs de l'innovation rurale dans les territoires ;
- Adapter les normes dans les environnements protégés pour expérimenter de nouvelles formes de découvertes durables et éphémères ;
- Adapter les normes (sécurité, incendies, ...) dans les environnements existants (types hôtels) pour faciliter la gestion des établissements et les aider à pérenniser.

2. En matière de mobilité

- Accentuer l'offre de trains-vélo sur les lignes du week-end ;
- Développer un plan d'aménagement des routes pour favoriser l'usage des vélos (aménagement obligatoire sur certains axes pour favoriser la pratique) ;
- Geler les ventes de l'ensemble du délaissé ferroviaire SNCF pour permettre aux collectivités locales de les acquérir à l'euro symbolique (au kilomètre).

3. En matière de communication

- Construire un plan de communication qui valorise la destination « Campagnes », en trois cibles : péri-métropolitaine (à 1h30/2h max) ; zones préservées (ex Natura 2000, PNR) ; zones éloignées des bassins émetteurs ;
- Mettre fin à l'interdiction des pré enseignes des établissements en zone rurale, particulièrement pour les commerces de proximité (type hôtels et restaurants).

4. En matière d'inclusion sociale

- Développer en lien avec les collectivités rurales une offre d'inclusion sociale à destination des familles éloignées des vacances (40% des Français déclarent ne pas partir de leur domicile pendant les congés). Pour exemples, la généralisation de l'initiative « Tourisme inclusif » porté par French Impact ou encore l'aide d'urgence aux colonies de vacances.

5. En matière de financement

- Accompagner les producteurs locaux : protéger et privilégier les professionnels en circuits courts.
- Flécher la taxe de séjour intercommunale dans les projets portés par les communes qui font du tourisme un axe de leur développement local ;

- Permettre la défiscalisation des dons via les plateformes de financement participatif lorsqu'une collectivité locale (mairie) développe une offre d'hébergement marchand (auberge, gîte, camping, hébergement insolite ou saisonnier, etc.) ;
- Permettre une bonification de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) pour les communes rurales qui développent une offre d'hébergement ou engagent des aménagements directement liés à l'activité touristiques (sur le modèle des communes « stations ») sans critères d'évolution de la population saisonnière.